



## Dégât des eaux - Box

Par **Ororo**, le **06/07/2020** à **14:57**

Bonjour,

je suis co propriétaire et depuis le mois de novembre 2019 mon box subit des fuites d'eau dues à des infiltrations venant de la terrasse de l'appartement du dessus. La terrasse est une partie commune .

j' ai fait la déclaration de sinistre ainsi qu'un courrier A/R au syndic en lui indiquant qu il y avait un dégât des eaux et lui demandant de faire une recherche de fuite et de faire la réparation rapidement .

Lors de l'AG de janvier 2020, la société bois et tradition qui appartient au co propriétaire de l appartement causant le dégât des eaux a été mandatée pour réparer et la fuite .

Le co-propiétaire mandaté pour la réparation a précisé qu une entreprise de bâtiment viendrait établir un devis, car lui même n avait plus le temps de s'en occuper.

Depuis, malgré mes nombreuses relances au syndic , il n y a toujours pas de devis concernant la reparation de ce dégât des eaux.

Que puis faire ?

Merci de votre retour

Par **santaklaus**, le **08/07/2020** à **16:31**

Bonjour,

"Le co-propiétaire mandaté pour la réparation a précisé qu une entreprise de bâtiment viendrait établir un devis, car lui même n avait plus le temps de s'en occuper."

Pourquoi attendre le bon vouloir de ce copro. Prenez les devants et faites venir une entreprise pour établir un devis que vous enverrez au syndic .

SK